



Demission sans preavis suite nouvel emploi

Par **stelina**, le **26/11/2008** à **22:49**

Bonjour,

Voilà je suis en arret de travail depuis maintenant 2 mois (début de depression à cause de mon emploi).

Ayant toujours travaillé, durant ces deux mois j'ai cherché hativement un autre emploi et j'ai trouvé.

Je dois faire une journée d'essai le 4 décembre prochain et si tout va bien etre embauchée en CDI dès le 08 décembre suivant.

Or, je suis encore sous contrat (en arret de travail) et ne souhaite évidemment pas effectuer mon préavis puisque déjà, il s'agit d'un calvaire d'y retourner, mais de plus, mon futur nouvel employeur potentiel, ne va pas m'attendre!

Je voulais donc savoir si je pouvais donner ma démission en demandant de ne pas effectuer mon préavis en faisant sous-entendre que :

"vu la conjoncture de ces derniers mois (mon arret de travail) il est évident que je demande à ne pas effectuer mon préavis"

de plus, ceci peut etre important, la profession de mes patrons actuels va etre supprimée par le Gouvernement d'ici janvier 2010.

Puis-je prendre cet argument en disant que "vu la futur suppression et le risque de chômage à ce moment là (sachant qu'on va se retrouver plus de 2000 salariés dans ce cas) j'ai du rechercher un emploi des à présent et que par conséquent, je ne peux effectuer mon préavis" (car comme je le disais, mon futur patron ne va pas m'attendre un mois.

J'espère pouvoir jouer sur l'un ou l'autre argument en fait...

J'espère aussi que vous pourrez m'aider car les jours passent vite et je fais ma journée d'essai dans une semaine...

Je vous en remercie beaucoup par avance